

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13

Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 12 décembre à 19h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 décembre 2018 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Gérard OUDART, Patricia JOURDAIN, Jean-Paul BERTRAND, Mireille BARBIER, Jean-Louis PETRUS, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA

Absents :

Monsieur Daniel DUPONT donnant pouvoir à Madame Patricia JOURDAIN,
Madame Rita AUGUSTO donnant pouvoir à Monsieur OUDART,
Monsieur Jean-Claude ALMYR donnant pouvoir à Monsieur Jean-Jacques RABIER,
Madame Nicole SAGNY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Louis PETRUS,
Madame Michèle SAUVAGE donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,
Monsieur Jean-Mary COUTON.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Gérard OUDART est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers votants : 13

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

52-INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Les Membres du Conseil,

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et obligations des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissement Publics locaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ Décident de ne pas accorder l'indemnité de conseil au titre de l'année 2018 à Madame Patricia AUCLAIR.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 décembre 2018
Et de l'affichage le 13 décembre 2018

53-DOSSIER DETR 2019

Madame le Maire présente les devis élaborés suite à la réunion de Conseil du 7 novembre 2018 et concernant l'aménagement d'un espace public piétonnier entre la Rue des Hauts Bonneaux et l'Allée de Vaugelée et indique que ce dossier pourrait être présenté dans le cadre de la DETR 2019.

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance de l'estimatif financier qui s'élève à 78 184,92€ hors taxes et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ Confirment le souhait de réaliser l'aménagement d'un espace public piétonnier entre la Rue des Hauts Bonneaux et l'Allée de Vaugelée,
- ✎ Sollicitent une subvention DETR à hauteur de 40% soit 31 273,00€,
- ✎ Approuvent le plan de financement tel qu'il figure en annexe à la présente délibération,
- ✎ S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,
- ✎ Chargent Madame le Maire de constituer le dossier avant le 31 janvier 2019.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 décembre 2018
Et de l'affichage le 13 décembre 2018

54-INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIERS PROVISOIRES

Madame le Maire donne connaissance aux Membres du Conseil du décret n°2015-335 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Elle propose au Conseil :

- ✎ De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- ✎ D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ Adoptent la proposition concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 décembre 2018
Et de l'affichage le 13 décembre 2018

55-DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil que suite à une erreur lors de l'élaboration du budget primitif 2018 (participation au SIVOS-budget transports), il y a lieu de prévoir un virement de crédit vers le chapitre 65 d'un montant de 15 000€.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Adoptent la décision modificative n°2 au budget communal 2018 telle que détaillée comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses
Chapitre 022- Dépenses imprévues	-15 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante Article 65548 Autres contributions	+15 000

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 décembre 2018
Et de l'affichage le 13 décembre 2018

56-CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame le Maire indique qu'elle vient d'être sollicitée pour la signature d'un contrat d'apprentissage concernant un élève en CAP horticole depuis septembre 2018, dont le contrat vient d'être prématurément rompu avec son employeur actuel.

Après les explications fournies par Madame le Maire, un échange s'est engagé permettant à chacun d'exprimer son avis sur l'opportunité d'engager un apprenti.

Les Membres du Conseil, par un vote à main levée (8 voix contre le recrutement, 5 abstentions) :

- ↳ Décident de donner une suite défavorable à la demande de contrat d'apprentissage.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 décembre 2018
Et de l'affichage le 13 décembre 2018

57-COMPTÉ RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU COURS DU 2EME SEMESTRE 2018

Conformément à la délégation confiée par délibération du 16 avril 2014 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises depuis le 1^{er} juillet, à savoir :

- ☞ Location appartement : fin de bail avec Jessy MOREL pour logement 3Ter Place de l'Eglise (Décision n°07/2018 en date du 4 juillet 2018),

- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la concession n°131 pour une durée de 50 ans, à Madame Nicole MAXENCE pour y fonder la sépulture exclusive de Monsieur et Madame André et Rolande MIOT/DROUILLETTE (Décision n°08/2018 en date du 9 juillet 2018),
- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la concession n°132 pour une durée de 50 ans, à Madame Marie-Christine HEUZE pour y fonder la sépulture exclusive de Monsieur et Madame Didier et Marie Christine HEUZE BROSSARD (Décision n°09/2018 en date du 9 juillet 2018),
- ☞ Travaux Théâtre : désignation d'un coordonnateur SPS à savoir AB Coordination pour un montant de 1 645,00€ HT (Décision n°10/2018 en date du 25 juillet 2018),
- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la concession columbarium n°4 pour une durée de 30 ans, à Madame Marylène PIVOT pour y fonder la sépulture exclusive de Monsieur et Madame Alain et Marylène PIVOT/METE (Décision n°11/2018 en date du 27 août 2018),
- ☞ Concession ancien cimetière : Décision accordant la concession n°549 pour une durée de 50 ans, à Monsieur James COUVET pour y fonder la sépulture exclusive de la famille COUVET/AUBIN (Décision n°12/2018 en date du 5 septembre 2018).
- ☞ Location appartement : Bail précaire et révocable d'un an (pour relogement suite sinistre) avec Monsieur Baptiste CHATELIN pour logement 3Ter puis 3Bis Place de l'Eglise (Décision n°13/2018 en date du 4 juillet 2018),
- ☞ Travaux d'entretien trottoirs lotissement des Aiguillons : Marché signé avec l'Entreprise COLAS Centre Ouest de La Chaussée Saint Victor pour un montant de 4 735,00€ HT (Décision n°14/2018 en date du 21 septembre 2018),
- ☞ Prestation visant à limiter l'enfrichement : Marché signé avec la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher pour un montant de 5 160,00€ HT (Décision n°15/2018 en date du 15 octobre 2018),
- ☞ Aménagement parking : Marché signé avec l'Entreprise LBTP Centre de Faverolles en Berry pour travaux de démolition nécessaires à l'aménagement (Décision n°16/2018 en date du 20 octobre 2018),
- ☞ Remplacement des éclairages divers bâtiments : Marché signé avec l'Entreprise JOUANNEAU de Pouillé pour un montant de 6 193,35€ HT (Décision n°17/2018 du 30 octobre 2018),
- ☞ Pose rideau métallique bureau de poste : Marché signé avec l'Entreprise FERICKS de Saint Aignan pour un montant de 4 416,00€ HT (Décision n°18/2018 en date du 27 novembre 2018),
- ☞ Installation alarme : Marché signé avec COFINTEX-ACTIVEILLE (Groupama) pour un montant de 1 594,15€ HT (Décision n°19/2018 en date du 5 décembre 2018).

Les Membres du Conseil prennent acte de ces décisions.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Commission finances

La commission s'est réunie ce jour de 18h15 à 19h00 afin de faire un premier point budgétaire sur la section investissements (dépenses et recettes de l'année 2018).

➤ Marché de Noël

Madame Jourdain distribue et commente un feuillet récapitulatif concernant la tenue du marché de Noël, dimanche 16 décembre et qui compte à ce jour 27 exposants.

Au cours de la discussion, il est procédé à quelques ajustements au niveau des horaires d'installation en fonction des disponibilités des différents intervenants (Membres du Conseil, du personnel, de l'association Mareuil en Fêtes).

➤ Congrès des Maires

Madame le Maire fait le point sur le Congrès des Maires 2018 auquel elle a assisté les 20, 21 et 22 novembre. Lors de ce congrès elle a pu échanger, entre autres, avec Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires, Monsieur Marc FESNEAU, Ministre

chargé des relations avec le Parlement et Monsieur le Président de la République et évoquer différents dossiers (réhabilitation du théâtre, bureau de poste, desserte Beauval...).

Suite à contacts avec les exposants, des devis pour la réfection du terrain multisports vont être établis par le Société NOUANSPORT.

➤ Feu d'artifice

Madame le Maire indique qu'elle a assisté ce lundi au CA de l'Association Mareuil en Fêtes, réunion au cours de laquelle a été évoquée la prochaine fête des lumas. Les Membres de l'Association souhaitent savoir si le spectacle pyrotechnique pourrait avoir lieu comme cette année le jour de la traditionnelle fête, programmée en 2019 le dimanche 21 juillet.

Après un échange animé sur le sujet, il ressort que les Membres du Conseil souhaitent que le feu d'artifice soit maintenu au week-end du 14 juillet (en l'occurrence le samedi 13 juillet 2019) avec en parallèle un repas républicain, et la retraite aux flambeaux.

Un spectacle partagé pouvant être envisageable seulement en cas de concordance de dates entre les deux fêtes.

➤ Dossier DSR en cours

Le dossier DSR discuté lors de la précédente réunion de Conseil et portant sur l'aménagement d'un parking paysager avec liaison piétonne entre la Rue de la République et l'accès aux bâtiments scolaires a été transmis au Conseil Départemental pour un montant hors taxes de 77 398,00€.

➤ Communauté de Communes Val de Cher Controis : Plan climat Air Energie Territorial

La Communauté de Communes Val de Cher Controis s'est engagée dans l'élaboration du Plan climat Air Energie Territorial (PCAET) sur l'ensemble de son territoire.

Cette mission a été confiée au bureau d'études B&L Evolution. Dans ce cadre, un diagnostic territorial est en cours de réalisation, présentant les caractéristiques du territoire concernant les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, les consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Le séminaire de lancement, auquel Monsieur OUDART a participé, s'est tenu le 23 novembre dernier. Le power point de présentation a été envoyé à l'ensemble des Membres du Conseil le 30 novembre.

Lors de cette réunion de nombreuses pistes de travail ont déjà été évoquées, la poursuite des travaux mettra en évidence les plus pertinentes pour le territoire.

Le PCAET Val de Cher Controis sera construit autour de 5 actes forts :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des Energies Renouvelables (EnR).

La fin de l'année et le 1^{er} trimestre 2019 seront dédiés à l'analyse du territoire dans ces différentes composantes : les bâtiments et l'habitat, le transport et les mobilités, l'agriculture et la consommation, la vie économique pour permettre d'élaborer un programme d'actions sur 6 ans (2020-2026).

Afin que ce diagnostic soit le plus précis possible, une liste de données à fournir pour le 4 janvier 2019 vient de nous être envoyée.

Pour permettre au plus grand nombre de s'impliquer des « rencontres citoyennes autour du Plan Climat » sont organisées le mardi 22 janvier 2019 à la salle des fêtes de Contres :

9h30 : temps dédié aux entreprises,

11h00 : temps dédié aux agriculteurs,

16h00 : temps dédié aux associations,

20h00 : tout public.

➤ SPANC

En remplacement de Monsieur ALMYR, indisponible, Monsieur OUDART a assisté le 1^{er} décembre à la commission eau, assainissement, Spanc organisée par la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Lors de cette réunion a été notamment présenté le planning prévisionnel de la prochaine campagne des contrôles périodiques qui seront effectués par Véolia. Pour Mareuil, 92 installations seraient à contrôler durant le mois de mars 2019. Une liste nous sera adressée avant le début des interventions.

➤ Vœux 2019

Madame le Maire rappelle que la cérémonie des vœux se déroulera le samedi 5 janvier 2019 à 11h00, salle Maurice RAGOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,



Annick GOINEAU